



Activités aquatiques

La Municipalité de Cantley désire supporter les citoyens dans la pratique d'activités aquatiques sur le territoire de la région de l'Outaouais et de la capitale nationale et offre un remboursement, par chèque, jusqu'à concurrence d'un montant de 75 \$ par personne annuellement sur le montant déboursé pour l'inscription à des services aquatiques.

Pour être éligible, la personne doit être résidente de Cantley et présenter la facture originale de son inscription pour l'un ou l'autre des services aquatiques identifiés, soit l'accès aux bains libres d'une piscine, les cours de natation ou de plongeon, les cours de conditionnement physique aquatique ainsi que les cours de sauvetage. Le programme de remboursement pour les activités aquatiques ne s'applique pas pour les bains thermaux (chaud ou froid) ainsi que les glissades d'eau sur le territoire.

Toutes les demandes devront être reçues **avant le 31 décembre de l'année en cours.**

INFORMATIONS DU DEMANDEUR

Résident : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

PERSONNES INSCRITES À DES ACTIVITÉS AQUATIQUES

Nom : _____ Prénom : _____

Je désire que le chèque soit fait au nom de (une seule personne) : _____

Pour toute question, communiquez avec nous au 819 827-3434, poste 6800 ou à municipalite@cantley.ca.

ESPACE RÉSERVÉ

SERVICE DES FINANCES

Montant : _____ Code G/L : 02-701-30-511

Autorisé : _____ Date : _____